

GANAYE IN STOCK
ZI ECOPOLIS
4 rue Jacques de Vaucanson
13500 MARTIGUES

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Présentation de la situation administrative
et notice descriptive
des activités actuelles et projetées

Version 14 – 02/2022

*Ce document a été réalisé avec le concours des sociétés :
DEKRA Industrial SAS et Ganaye In Conseil*

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	3
II - LOCALISATION DES INSTALLATIONS	5
III - TERRAINS, BATIMENTS ET REGLEMENT D'URBANISME	6
III -1 TERRAINS	6
III -2 BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES TERRAINS	7
III -3 REGLEMENT D'URBANISME	8
IV - HISTORIQUE ET CONTEXTE ADMINISTRATIF	9
IV -1 HISTORIQUE DU SITE	9
IV -2 CONTEXTE ADMINISTRATIF EN TERME D'AUTORISATION D'EXPLOITER	9
IV -3 CLASSEMENT ICPE EXISTANT	10
V - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	11
V -1 RAPPEL DES ACTIVITES PRECEDEMMENT EXERCEES SUR LE SITE	11
V -2 PRESENTATION DES ACTIVITES ACTUELLEMENT EXERCEES SUR SITE	11
1 - STOCKAGE DE PRODUITS EN ENTREPOT	12
2 - STOCKAGE VRAC DE PRODUITS EN RESERVOIRS AERIENS	14
CUVERIE N°2	14
CUVERIE N°3	14
V -3 PRESENTATION DES NOUVELLES ACTIVITES EXERCEES SUR SITE	16
1 - <u>TRANSIT, TRI, GROUPEMENT DE DECHETS SOLIDES OU LIQUIDES CONDITIONNES</u>	16
2 - <u>TRANSIT DE DECHETS DANGEREUX LIQUIDES VRAC EN CITERNE</u>	18
3 - <u>CONDITIONNEMENT EN GRV DE NITRATE DE CALCIUM</u>	18
4 - <u>REGROUPEMENT ET PREPARATION D'HUILES ALIMENTAIRES USAGEES</u>	19
5 - <u>STOCKAGE DE LIQUIDES INFLAMMABLES</u>	20
6 - <u>STOCKAGE ET DISTRIBUTION DE CARBURANTS</u>	21
7 - <u>SYNTHESES DES NOUVELLES ACTIVITES EXERCÉES SUR SITE</u>	22
V -4 PRESENTATION DES ACTIVITES PROJETEES SUR SITE	24
1 - <u>DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE DE LAVAGE D'EMBALLAGE ET EQUIPEMENTS INDUSTRIELS.</u>	24
2 - <u>STOCKAGE DE PRODUITS TOXIQUES</u>	24
3 - <u>DEPLACEMENT ET AMENAGEMENT DE LA STATION DE CARBURANTS</u>	25
VI - ACTUALISATION DU CLASSEMENT DES INSTALLATIONS DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE	26
1 - <u>MODIFICATIONS PROJETEES SUR LE CLASSEMENT ICPE DU SITE</u>	26
2 - <u>CUMULS SEVESO SEUIL HAUT</u>	30
VII - ANNEXES	32

I - PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

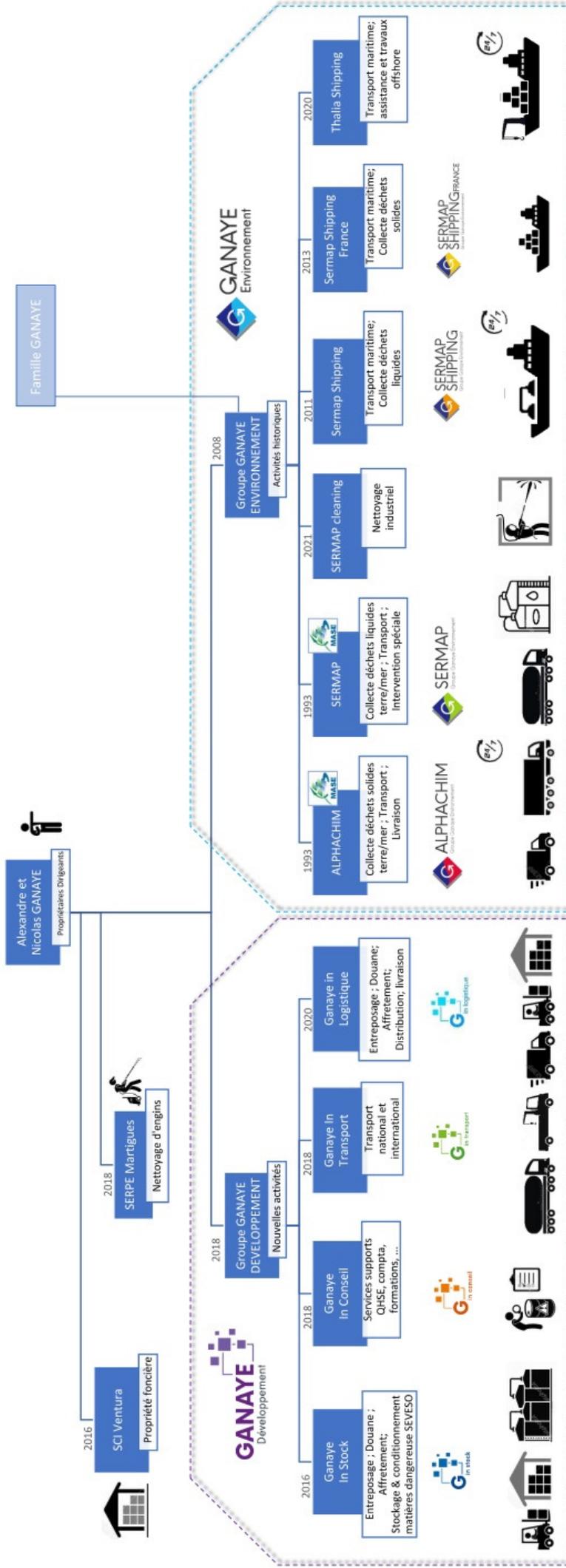
Identité / Raison sociale :	GANAYE IN STOCK
Forme Juridique :	Société par actions simplifiée (SAS)
Capital social	2 000,00 €
N° d'identification RCS	Aix en Provence B 820 933 703
Date d'immatriculation RCS	10/06/2016
N° SIRET	82093370300010
Code APE	4675Z : Commerce de gros de produits chimiques
Adresse	ZI ECOPOLIS 4 rue Jacques de Vaucanson 13500 MARTIGUES
Numéro de téléphone	04 42 81 64 64
Messagerie électronique	gis@ganaye-developpement.fr
Représentant de l'entreprise	Nicolas GANAYE Président

Suite au rachat du site le 18 avril 2016 par la SCI VENTURA, la société GANAYE IN STOCK a repris l'exploitation des installations précédemment exploitées par la société UNIVAR.

La page suivante explicite l'organisation :

- du groupe GANAYE DEVELOPPEMENT dont fait partie la société GANAYE In STOCK,
- et du groupe GANAYE ENVIRONNEMENT qui rassemble notamment les sociétés SERMAP et ALPHACHIM, dont certaines activités sont présentes sur le site objet du présent dossier.

Présentation des sociétés rattachées aux groupes GANAYE Développement et GANAYE Environnement



II - LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Les installations sont localisées dans la zone ECOPOLIS Sud sur la commune de Martigues, dans le département des bouches du Rhône



GEOPORTAIL – 2018



GEOPORTAIL - 2018

III - TERRAINS, BATIMENTS ET REGLEMENT D'URBANISME

III -1 TERRAINS

Le site est implanté sur la commune de Martigues, dans la zone d'activité industrielle ECOPOLIS Sud.

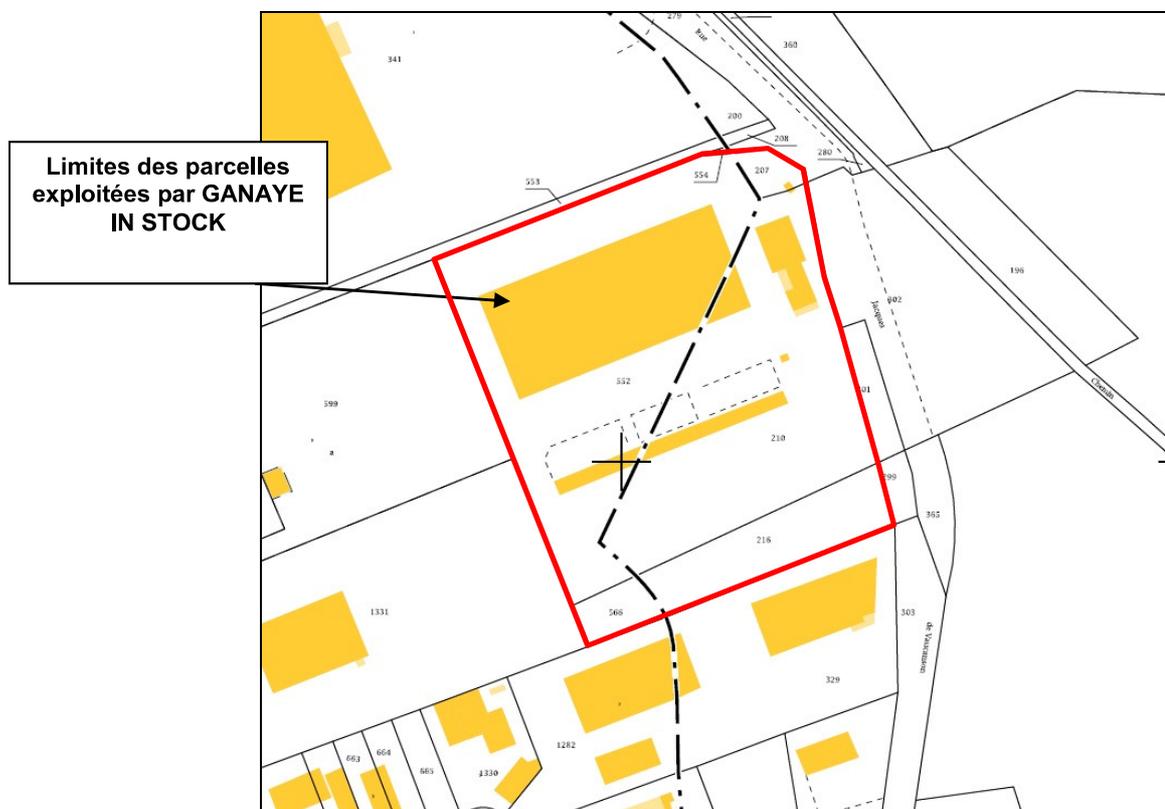
Les terrains exploités appartiennent à la SCI VENTURA et sont loués par la société GANAYE IN STOCK.

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes :

- DZ 552 : 9 246 m²
- DZ 566 : 452 m²
- EH 207 : 280 m²
- EH 210 : 6 696 m²
- EH 216 : 1 826 m²

Soit une surface totale de parcelles exploitée = **18 500 m²**

Figure 1 : Repérage des limites des parcelles actuellement exploitées



III -2 BÂTIMENTS ET AMÉNAGEMENT DES TERRAINS

Site aménagé à partir de 1983.composé :

1. d'un bâtiment principal (Sols en béton, Ossature et charpente lamellé collé, Murs: agglomérés de béton et bardage métallique, Couverture: métallique)
 - Cellule de stockage A ($\approx 880 \text{ m}^2$)
 - Cellule de stockage B ($\approx 2\,240 \text{ m}^2$)
 - Bureaux et locaux sociaux ($\approx 600 \text{ m}^2$ répartis sur 2 niveaux):
2. d'un bâtiment secondaire (Sols en béton, Parois en bardage métallique, Ossature et couverture métalliques) rassemblant :
 - Un magasin de pièces et consommables de 250 m^2
 - Des bureaux d'accueil de 140 m^2
3. d'une zone stockage (sur $1\,000 \text{ m}^2$) de produits vrac en cuves dans des rétentions maçonnées (parois en béton),
4. d'un auvent (sol béton et couverture métallique) couvrant une surface de 440 m^2
5. d'une dalle bétonnée accolée au sud de l'auvent susmentionné représentant une surface non couverte d'environ $2\,000 \text{ m}^2$
6. d'un bassin de récupération des eaux de ruissellement potentielle souillées de volume = 150 m^3 .
7. D'une bascule de pesée de véhicules lourds, de parkings et places de stationnement pour les véhicules légers et les poids lourds....

Figure 2 : Repérage des bâtiments et aménagement sur site

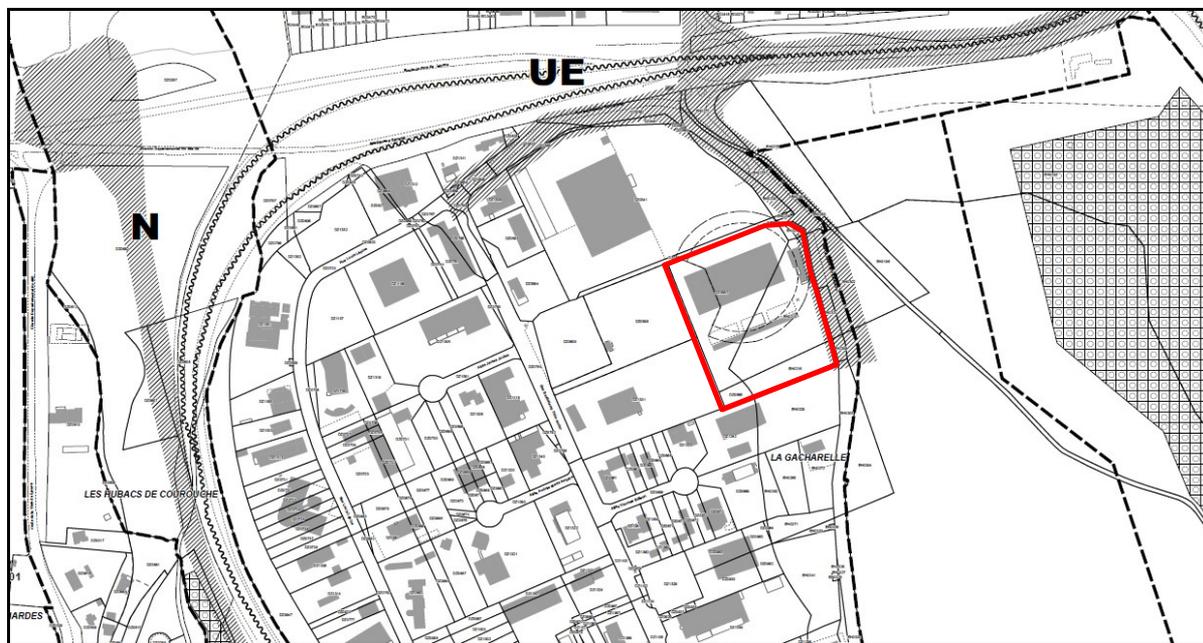


GEOPORTAIL-2018

III -3 RÈGLEMENT D'URBANISME

Les terrains sont positionnés en zone UE du règlement d'urbanisme de la ville de Martigues, approuvé le 10 décembre 2010.

Figure 3 : Positionnement du site en zone UE du règlement d'urbanisme



Extrait de la partie graphique (Planche 4.6) du Plu de Martigues

La zone urbaine UE englobe les zones urbanisées dédiées aux activités économiques, industrielles (PMI et PME), commerciales, artisanales et de services ainsi qu'aux activités maritimes de plaisance.

Les objectifs du PLU visent à la fois le maintien des conditions de développement des sites industriels, afin de soutenir l'emploi et de pérenniser l'activité, et l'accueil de nouvelles activités notamment sur les secteurs en friche tout en prenant en compte la proximité des zones d'habitat alentours.

La zone UE est concernée, pour partie, par des périmètres de risques technologiques Seveso (PPRT), ainsi que par les nuisances acoustiques des infrastructures de transport.

IV - HISTORIQUE ET CONTEXTE ADMINISTRATIF

IV -1 HISTORIQUE DU SITE

Le site a été créé en 1983 par la société GAZECHIM. Il était alors soumis à autorisation pour le stockage et le dépotage de chlore, ammoniac, hypochlorite de sodium ainsi que le stockage et le dépotage de produits inflammables.

En 1997, l'activité de stockage et de dépotage de liquides inflammables passe sous la dénomination GAZECHIM PRODUITS CHIMIQUES.

En 1999, GAZECHIM PRODUITS CHIMIQUES devient QUARRECHIM pour les activités, de stockage de produits non inflammables. Les autres activités sont restées la propriété de la société GAZECHIM.

Au 1er janvier 2003, La société UNIVAR prenait la location gérance de QUARRECHIM.

Au 18/04/2016, le site est racheté par la SCI VENTURA et la société GANAYE IN STOCK est l'exploitant réglementaire (Notification de changement d'exploitant transmise par courrier en Préfecture des Bouches du Rhône) [cf. Annexes]

IV -2 CONTEXTE ADMINISTRATIF EN TERME D'AUTORISATION D'EXPLOITER

Les activités industrielles exercées sur le site ont fait l'objet des arrêtés préfectoraux repris dans le tableau suivant.

Acte administratif	Objet	Exploitant
Récépissé de déclaration n°97-1983 du 22 juillet 1983	Démarrage de l'activité de stockage	GAZECHIM
Arrêté préfectoral n°96-338/100-1996 du 27 décembre 1996	Prescriptions complémentaires concernant la collecte des eaux	GAZECHIM
Arrêté préfectoral n°2001-345/125-2001A du 23 novembre 2001	Etude d'impact et des dangers	QUARRECHIM Et GAZECHIM
Arrêté préfectoral N°2005-68A du 23 juin 2005	Changement d'exploitant : Prescriptions réglementaires reprenant l'ensemble des actes administratifs antérieurs	UNIVAR
Arrêté préfectoral n°110- 2010-PC du 21 juin 2010	Mise à jour du tableau des rubriques suites à la demande d'antériorité concernant la rubrique 1172- 2	UNIVAR

IV -3 CLASSEMENT ICPE EXISTANT

Le tableau de classement des activités au titre des ICPE ci-dessous est extrait du dernier acte administratif émis sur le site : Arrêté préfectoral n°110- 2010-PC du 21 juin 2010.

Rubrique	Activités / Produits	Quantités autorisées	Seuil
1131-2b	Emploi et stockage de substances liquides toxiques : Chlorure de méthylène, chloroforme, trichloréthylène, perchloréthylène...	35 t	A
1131-1c	Emploi et Stockage de substances toxiques solides	25 t	D
1172-2	Emploi et stockage de produits dangereux pour l'environnement – Très toxiques pour les organismes aquatiques Stockage d'Hypochlorite de sodium 2 cuves de 42m ³ + 6 t conditionnés en entrepôt + 70 t conditionnés en extérieur	180 t	A
1173-3	Emploi et stockage de produits dangereux pour l'environnement – Toxiques pour les organismes aquatiques Stockage conditionné d'ammoniaque en solution >25%	40t	NC
1510-2	Entrepôt couvert (stockage de combustibles en) Cellule A (900m ²) : Matières comburantes Cellule B (2200m ²) : Produits à usage alimentaire et composés non classés inflammable	40 000 m ³	D
1611-1	Emploi et stockage d'acide : En réservoirs aérien de 79 t d'acide chlorhydrique ; 107 t d'acide sulfurique ; 116 t d'acide nitrique et 76 t conditionnés	378 t	A
1630-2	Soude ou potasse caustique : Stockage en réservoirs aériens : 86t de lessive de soude et en conditionné : 20t de lessive de soude + 10t de lessive de potasse	116	D
2662-b	Stockage d'emballages vides en plastiques	< 1000 m ³	D
1200-2b	Emploi et Stockage de Comburants : Stockage en entrepôt de 120t de Peroxyde d'hydrogène >60% (+71t <60% à l'extérieur)	120 t	A
1130-1c	Stockage de d'engrais dans la cellule A de l'entrepôt	15 t	NC
1185-2a	Stockage de CFC conditionnés en contenants <800L	135	NC

En parallèle, le 26/05/2016, suite à la reprise des activités exercées sur site, la société GANAYE IN STOCK a transmis en Préfecture des Bouches du Rhône un courrier mettant à jour le classement ICPE du site en intégrant les nouvelles rubriques 4000 (Application de la directive SEVESO III).
Rubriques concernées par la demande de bénéfice d'antériorité : **4441, 4510, 4120-1 et 4120-2.**

V - NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

V -1 RAPPEL DES ACTIVITÉS PRÉCÉDEMMENT EXERCÉES SUR LE SITE

Avant reprise de l'exploitation du site par la société GANAYE In STOCK, les activités exercées par la société UNIVAR comprenaient :

- ✓ La réception et le déchargement de camions ;
- ✓ Le stockage de produits ;
- ✓ Le conditionnement en divers emballages (jerricans, fût, conteneur, etc.) à partir des cuves ;
- ✓ Mélange à froid
- ✓ Le chargement des camions.

Aucune activité de fabrication n'était réalisée sur le site. Le process comportait néanmoins des opérations de dilution de produits (installations de dilution de soude et d'acide sulfurique)

Les différentes familles de produits chimiques présentes sur le site étaient :

- ✓ Des acides : acide chlorhydrique, acide nitrique, acide acétique, acide phosphorique et acide sulfurique ;
- ✓ Des bases comme les lessives de soude et de potasse ;
- ✓ Des réducteurs comme le bisulfite de soude ;
- ✓ Des oxydants comme le peroxyde d'hydrogène, le chlorite de sodium et l'hypochlorite de sodium (javel) ;
- ✓ Des sels inorganiques en solution : chlorure ferrique et sulfate hydroxychlorure d'aluminium ;
- ✓ Des comburant comme le Nitrate
- ✓ Des sels inorganiques sous forme solide.

V -2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ACTUELLEMENT EXERCÉES SUR SITE

Le site, actuellement exploité sous la responsabilité de la société GANAYE In STOCK, regroupe les activités suivantes :

- Stockage de produits, sur rack (cellule B) et en masse (cellule A) en entrepôt sur rétention,
- Stockage de produits liquides en réservoirs aériens, sur rétention (24 réservoirs dont 2 hors service et 1 vide),
- Remplissage de GRV ou citernes à partir des réservoirs aériens (acides, Soude),

1 - Stockage de produits en entrepôt

Les cellules A (880 m²) et B (2 240 m²) sont utilisées pour stocker, des produits liquides en GRV, et des produits liquides et solides en petits conditionnements sur palettes logistiques.

Sont stockés dans ces cellules principalement :

- Des acides (██████████, chlorhydrique, ...),
- Des bases (lessives de soude, ...),
- Des peintures, diluants et durcisseurs (Mention de danger H226),
- Des additifs pétroliers dont des additifs dangereux pour l'environnement (Mention de danger H410 et H411),
- Des ██████████ (Mention de danger H400, H410 et H411)
- Ainsi que divers produits potentiellement dangereux pour l'environnement (Mentions de danger H400 et H411).

La liste des produits chimiques potentiellement stockée sur le site est présentée en annexe.

En termes de capacité de stockage de GRV ou palettes sur racks, l'entrepôt comporte, à l'heure actuelle, un maximum de :

- 1500 emplacements pour la cellule A (Stockage en masse)
- 2211 emplacements (palette Europe) pour la cellule B (Stockage en racks)

L'entrepôt comporte 2 zones sous douanes :

- IST : marchandise en transit à destination de navires
- EFS : Additifs carburants considéré fiscalement comme carburant



Vue extérieure de l'entrepôt

**Vue intérieure de
l'entrepôt (Cellule B)**



2 - Stockage vrac de produits en réservoirs aériens

Le site comporte une « cuverie », zone dédiée au stockage de produits dans des réservoirs aériens, positionnés dans des rétentions maçonnées.

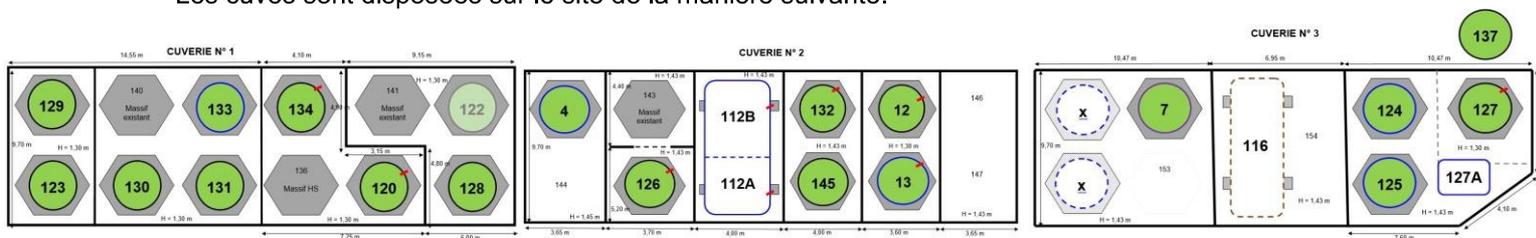
Trois zones de stockage sont identifiées, notamment en fonction de la nature des produits stockés

- Zones 1 exclusivement dédiés au stockage de produit corrosifs (acides) avec activités d'emportage et dépotage de citernes routières depuis ces cuves.
- Zone 2, principalement dédiés au stockage de produit corrosifs (bases) et d'huiles ; avec activités d'emportage et dépotage de citernes routières depuis ces cuves.
- Zone 3, principalement dédiés au stockage de produit corrosifs (acides) et d'huiles végétales usagées, en lien avec les activités présentées dans la suite du document, avec activités d'emportage et dépotage de citernes routières depuis ces cuves.

Le tableau ci-dessous présente les produits potentiellement stockés par cuve.

N° cuverie	N° cuve	Produit	Volume (m ³)
Cuverie n°1	129	Chlorure ferrique	40
	123	Chlorure ferrique	42
	130	Acide chlorhydrique 33%	40
	131	Acide chlorhydrique 33%	32
	133	Huiles végétales	40
	134	Acide ██████████ 45%	20
	120	Acide ██████████ 65%-85%	20
	128	Acide chlorhydrique 33%	42
Cuverie n°2	4	Soude 50%	45
	126	Huile minérale (LUBOIL)	25
	112A	Huile minérale (LUBOIL)	17
	112B	Huile minérale (LUBOIL)	25
	132	Lessive de soude 30%	40
	145	Lessive de soude 30%	45
	12	Lessive de soude 30%	36
	13	Lessive de soude 50%	30
Cuverie n°3	7	Nutriox 50%	40
	124	Acide chlorhydrique 33%	40
	125	Acide chlorhydrique 33%	40
	127	Huiles végétales alimentaires usagée	25
	127A	Huiles végétales alimentaires usagée	10

Les cuves sont disposées sur le site de la manière suivante.



La capacité totale de stockage de liquide en réservoirs aériens est de 694 m³.

Activités associées à la cuverie :

- Conditionnement de produits : remplissage de GRV. (Sous l'auvent)
- Dilution de soude (Cuverie zone 2)
- Dépotage des produits : remplissage de citernes

Vue de la « Cuverie »



Deux tours de lavage sont situées à proximité de la cuverie afin de « laver » les vapeurs de chlorure d'hydrogène émises lors des opérations de remplissage des cuves d'acide chlorhydrique. L'acide chlorhydrique est mis en contact avec l'eau. Ces équipements rejettent un mélange aqueux d'eau et d'acide chlorhydrique.

V -3 PRÉSENTATION DES NOUVELLES ACTIVITÉS EXERCÉES SUR SITE

1 - Transit, tri, regroupement de déchets solides ou liquides conditionnés

Le site GANAYE IN STOCK accueille une partie des activités de la société ALPHACHIM (groupe GANAYE Environnement), spécialisée dans les services et transports maritimes portuaires.

A ce titre, une partie du site d'exploitation accueille une activité de transit, tri, regroupement de déchets dangereux et non dangereux solides ou liquides conditionnés, en provenance de navires.

1) Réception, tri et reconditionnement :

Organisé sur une zone pour réceptionner, trier et reconditionner les déchets (déchets dangereux et non dangereux),

- Une zone d'accueil avant tri déchets : ~50 GRV/Tritox/palettes (soit 2 semi-remorques) (maximum 30 t)

2) Regroupement de déchets non dangereux :

Organisé en zones de regroupement des déchets non dangereux (transit) :

- 1 benne de 30 m³ pour les ferrailles,
- 1 benne de 30 m³ pour les bois,
- 1 compacteur de 25 m³ pour les déchets non dangereux et non souillés en mélange,
- 1 zone déchets non souillés non lessivables : cordages propres (textile + bois) : ~ 5 m³,
- 1 zone déchets non souillés inerte (béton, ...) : ~ 5 m³,
- 1 zone DEEE (informatique, électronique, petit électroménager, ...) : ~ 8 m³,
- 1 zone récipients sous pressions HS (extincteurs, ...) : ~ 2 m³ en tritox¹,
- Ponctuellement en fonction des chantiers, 1 benne de 30 m³ pour les gros DEEE,
- Ponctuellement en fonction des chantiers, 1 benne de 30 m³ pour les déchets volumineux non dangereux et non souillés (meubles, cartons, verre, plastiques, ...),
- 1 zone de stockage de radeaux de survie périmés : ~ 2 m³

3) Regroupement de déchets dangereux :

Organisé en zones de regroupement de déchets dangereux triés :

- Liquides inflammables : Maximum 2 GRV (2 tonnes) stockés en armoire extérieure
- Huiles et hydrocarbures (huiles mécaniques navale, sludges) : 2 GRV (2 tonnes)
- Déchets souillés [Matériaux souillés, pots de peintures vides, chiffons souillés, ...] : Avec un maximum 26 GRV (soit 1 semi-remorque) (maximum 15 tonnes)
Stocké en tritox¹ sous l'auvent à l'abris de la pluie
- Aérosols : < 1 tonne en tritox¹
- Batteries au plomb : < 0,5 tonne,
- Accumulateurs et piles : < 0,5 tonne en fûts ou tritox¹

¹ Caisse plastique GRV de type 11HA1 fabriquée en découpant la partie haute d'un GRV de type 31HA1

4) Regroupement des emballages en réemploi² :

Organisé en zones de regroupement d'emballages triés :

- 1 zone palettes bois recyclées / recyclables : Maximum 400 palettes (soit 1 semi-remorque),
- 1 zone GRV vides recyclés / recyclables,

Soit pour cette activité de transit, tri, regroupement de déchets, des quantités maximales présentes sur site de :

- 20 t de déchets dangereux (rubrique 2718)
- 34 m³ de déchets non dangereux non inerte (rubrique 2716) ;

Les 20 tonnes considérés ici sont calculées selon la rubrique 2718, donc :

- Hors DEEE visé par la rubrique 2711,

Les 34 m³ considérés ici sont calculés selon la rubrique 2716, donc :

- Hors DEEE visé par la rubrique 2711,
- Hors déchets métaux visé par la rubrique 2713,
- Hors déchets papiers/cartons, plastiques caoutchouc, textile, bois, visé par la rubrique 2714
- Hors déchets de verre, visé par la rubrique 2715



Zone de réception des déchets de navires

² Réemploi, au sens de la définition de l'art. L541-1-1, il ne s'agit pas de déchets.

2 - Transit de déchets dangereux liquides vrac en citerne

Le site GANAYE IN STOCK accueille une partie des activités de la société SERMAP (groupe GANAYE Environnement), spécialisée dans les services et transports maritimes portuaires.

1) Regroupement, Stockage d'eau hydrocarburée :

SERMAP utilise les cuves 26 et 27 pour regrouper les petits lots d'eaux hydrocarburées collectées (UN3082). Les citernes de collecte (SERMAP) vident dans les cuves, puis les cuves sont vidées par aspiration (camion pompe) pour destruction en centre agréé.

2) Transit :

SERMAP peut avoir besoin de stationner une citerne routière chargée en déchet liquide dangereux pour l'environnement (UN3082). Il s'agit d'eau hydrocarburée collectée, qui transite sur le site, le temps de partir sur un centre de destruction adapté. Le flux normal part directement en destruction, mais afin de palier à une éventuelle perturbation logistique (annulation de rendez-vous, analyse non conforme, ...) nous prévoyons un stationnement possible sur site.

A ce titre, une partie du site d'exploitation est organisée :

- 1 Zone de stationnement citerne ADR de 30 m³ chargée sur la dalle de rétention.
- 2 cuves (n°26 et 27) d'un volume total de 68 m³

Soit pour cette activité, une quantité maximale présente sur site de 68 tonnes de déchets dangereux en vrac (rubrique 2718).

3 - Conditionnement en GRV de Nitrate de calcium

La société Ganaye In Transport (groupe Ganaye développement) exploite directement sur site des installations de stockage et enfutage de nitrate de calcium (NUTRIOX 50 %).

Le nitrate de calcium est destiné aux stations d'épurations pour le traitement préventif de l'H₂S et des dangers et odeurs associés. Il constitue une alternative au chlorure ferrique (plus dangereux).

Le nitrate de calcium (nom commercial NUTRIOX) n'est pas classé comme substance dangereuse au titre de la réglementation CLP ou ADR.

L'activité, sur site, peut se décomposer ainsi :

- Dépotage de camion-citerne dans une cuve fixe de 50 m³,
- Remplissage de GRV de 1000L en gravité
- Chargement des GRV plein dans des véhicules (avec un chariot élévateur)
- Déchargement et stockage des GRV vides pour réemploi

4 - Regroupement et préparation d'huiles alimentaires usagées

Cette activité, exercée sur site par la société ALPHACHIM, intègre :

- La collecte des huiles alimentaires usagées (HAU) auprès des restaurateurs et cuisine collectives.
- Une étape de filtration/décantation des huiles pour séparer les résidus solides de la phase liquide. Aucune transformation chimique, biologique ou thermique, il s'agit d'une « préparation en vue de réutilisation » au sens de l'Art. L541-1-1.
- Un transfert des huiles végétales préparées vers 2 cuves aériennes de 25 et 10 m³ (avec empotage et évacuation en camion-citerne).

La collecte d'huiles végétales usagées est réalisée à l'aide de fûts ou IBC de volumes compris entre 60 et 1000 litres (en polyéthylène), mis à la disposition des professionnels.

Le nettoyage de ces fûts souillés (pour réemploi pour cette même activité) est assuré sur site par le biais d'une laveuse employant de l'eau chaude et de la lessive de soude (fonctionnement en circuit fermé sans rejet aux réseaux, avec évacuation périodique des effluents chargés en centre de retraitement des déchets).

Volumes actuels :

- 28 tonnes par mois soit moins de 350 tonnes par an.
- Maximum 35 m³ stockés.

Soit pour cette activité, des quantités maximales présentes sur site de :

- 35 m³ de déchets non dangereux non inerte (rubrique 2716) ;

La rubrique 2240, n'est pas applicable car il s'agit d'opération de préparation pour un produit non alimentaire.



Laveuse de fûts ayant contenu des huiles végétales usagées

5 - Stockage de liquides inflammables

Pour rappel, selon la définition issue du règlement CE n°1272/2008 du 16 décembre 2008 (règlement CLP), un liquide inflammable est un liquide ayant un point d'éclair $\leq 60^{\circ}\text{C}$.

Ces liquides inflammables sont classés en 3 catégories en fonction des valeurs de point d'éclair et de leur température d'ébullition à pression atmosphérique :

Figure 4 : Classification des liquides inflammables

Classification	Mention de danger	Critères de classification
Liquide inflammable de catégorie 1	H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables	Point d'éclair $< 23^{\circ}\text{C}$ Température d'ébullition $\leq 35^{\circ}\text{C}$
Liquide inflammable de catégorie 2	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables	Point d'éclair $< 23^{\circ}\text{C}$ Température d'ébullition $> 35^{\circ}\text{C}$
Liquide inflammable de catégorie 3	H226 : Liquides et vapeurs inflammables	$23^{\circ}\text{C} \leq$ Point d'éclair $\leq 60^{\circ}\text{C}$

La liste des produits inflammables potentiellement présents sur site est présentée dans le tableau ci-dessous :

Produit	Zone	Quantité	Point éclair ($^{\circ}\text{C}$)	T° ébullition ($^{\circ}\text{C}$)	Catégorie de liquide inflammable
Additifs carburants à mention de danger H225/226 (GRV/Fûts)	Armoire extérieure	41 t	< 60	> 35	2 ou 3
Hydrocarbures - H226 En GRV	Armoire extérieure	3 t	> 55	> 170	3
Déchets inflammables à mention de danger H225/226 (GRV/Fûts)	Armoire extérieure	1.5 t	< 60	> 35	2 ou 3
Gazole non routier (GNR) - H226 (Réservoir aérien double paroi, déplaçable)	Extérieur	2 t	> 55	> 170	3
Gazole routier - Mention de danger H226 (Réservoir aérien double paroi, déplaçable)	Extérieur	6 t	> 55	> 170	3
Peintures pour navires - Mention de danger H226 (Pots, bidons)	Entrepôt	0.5 t	< 60	> 35	2 ou 3
Produits de traitement, de nettoyage et d'entretien pour les activités de SERMAP	Entrepôt	0.3 t	≤ 60	$\leq 60^{\circ}\text{C}$	Catégorie 3
	Armoires extérieures	3 t	≤ 60	$\leq 60^{\circ}\text{C}$	Catégorie 3
Additif pour carburant à mention de danger H225	Entrepôt En tonnelet	1,1 t	$< 23^{\circ}\text{C}$	$> 35^{\circ}\text{C}$	Catégorie 2

Sur le site exploité par la société GANAYE IN STOCK, les liquides inflammables sont stockés dans 3 armoires extérieures, sur rétention, à l'écart des bâtiments et cuves.

3 exceptions sont stockées dans l'entrepôt :

- Les peintures pour navire sont stockées dans l'entrepôt pour des raisons de douanes en cellule A (maximum 2000L autorisés par l'assurance),
- Les produits d'entretien et de nettoyage pour répondre aux besoins de l'activité,
- L'additif pour carburant en tonnelet pour éviter les actes de vol au regard du contenant des produits.

En parallèle, est présent sur site : Des réservoirs aériens double paroi, de stockage des carburants (GO, GNR), destinés à la distribution de la flotte de véhicules, engins et petits matériels thermiques.

Soit pour cette activité, des quantités maximales présentes sur site de :

- Produits pétroliers et carburants (rubrique 4734) :
 - o GO + GNR pour les besoins du site : 8 tonnes
 - o Stockage de carburants en armoires extérieures : 3 tonnesSoit un total de 11 tonnes.
- Liquide inflammable Catégorie 2 & 3 (rubrique 4331) :
 - o Additifs carburants : 42.1 tonnes
 - o Déchets inflammables : 1.5 tonne
 - o Peintures pour navires : 0.5 tonne
 - o Produits d'entretien et de nettoyage : 3.3 tonnesSoit un total 47.4 de tonnes.

6 - Stockage et distribution de carburants

Deux postes de distribution de carburants sont réparties sur site :

- Une station de distribution de gasoil routier
- Une station de distribution de gasoil non routier

Le volume distribué à l'année est inférieur à 500 m³ au total.



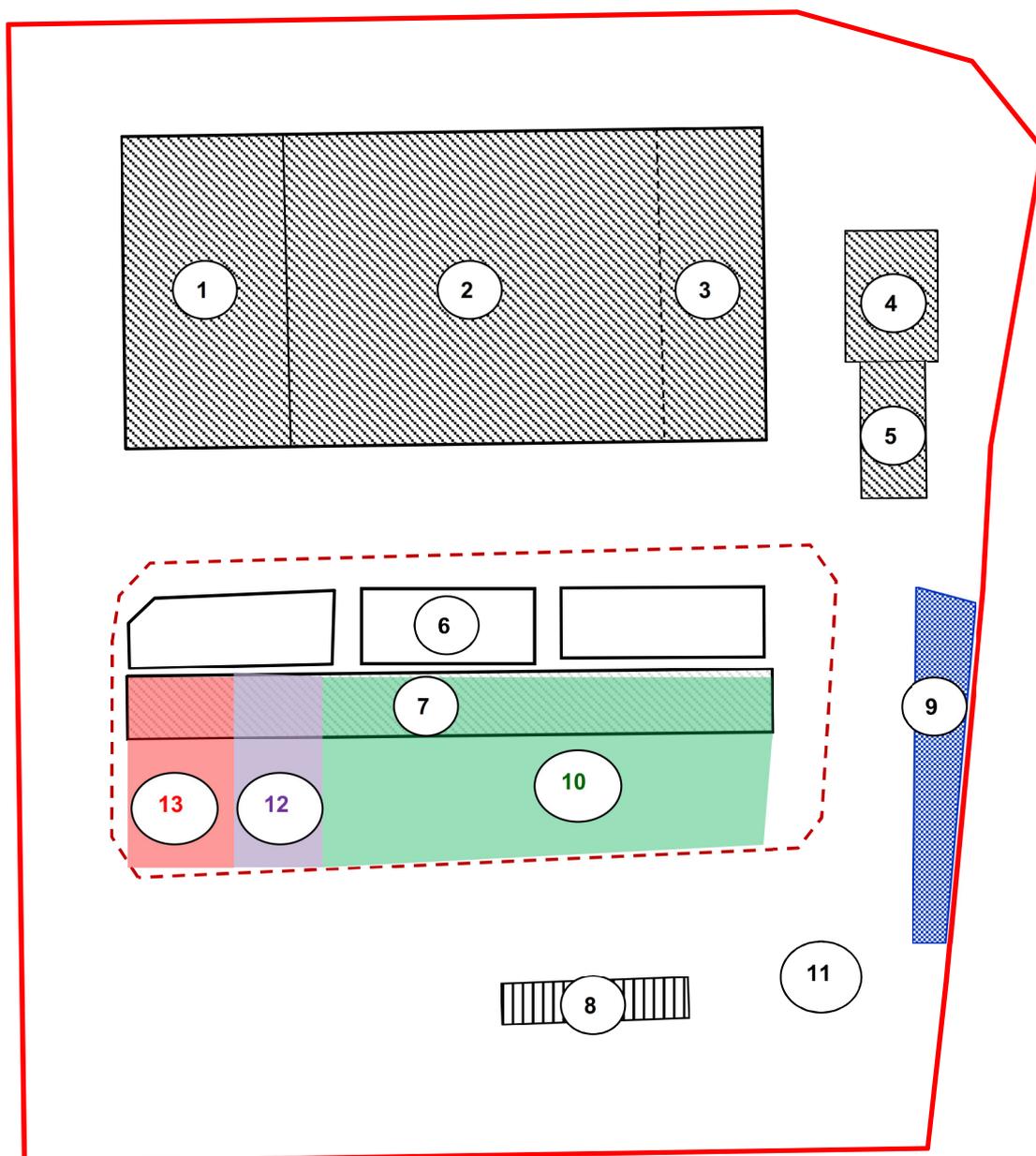
Poste de stockage et distribution de gasoil routier

7 - SYNTHESES DES NOUVELLES ACTIVITÉS EXERCÉES SUR SITE

Activité	Rubrique ICPE	Quantité
Transit, tri, regroupement de déchets dangereux, conditionnés Déchets dangereux solides ou liquides conditionnés : 20 tonnes Déchets dangereux liquides en vrac : 68 tonnes	2718	88 t
Transit, tri, regroupement de déchets non dangereux non inerte, conditionnés : 34 m ³	2716	69 m ³
Transit, tri, regroupement de déchets non dangereux non inerte, d'huiles alimentaires usagées : 35 m ⁵		
Transit, tri, regroupement de déchets DEEE	2711	40 m ³
Transit, tri, regroupement de déchets métaux	2713	30 m ³
Transit, tri, regroupement de déchets papiers/cartons, plastiques caoutchouc, textile, bois	2714	65 m ³
Transit, tri, regroupement de déchets de verre	2715	< 30 m ³
Stockage de produits pétroliers et carburants : <ul style="list-style-type: none"> ○ GO + GNR pour les besoins du site : 8 tonnes ○ Hydrocarbures en armoires extérieures : 3 tonnes 	4734	11 t
Stockage de liquide inflammable Catégorie 2 & 3 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Additifs carburants : 42.1 tonnes ○ Déchets inflammables : 1.5 tonne ○ Peintures pour navires : 0.5 tonne ○ Produits d'entretien et de nettoyage : 3.3 tonnes 	4331	47.4 t
Distribution de carburants	1435	< 500 m ³ /an

Le plan schématique présenté page suivante permet de repérer le positionnement des activités sur le site.

Figure 5 : Plan schématique du site exploité par la société GANAYE IN STOCK



Légende :

- | | |
|--|--|
| 1. Bâtiment principal - Entrepôt – Cellule A | 10. Zone de transit de déchets dangereux et non dangereux |
| 2. Bâtiment principal - Entrepôt – Cellule B | 11. Bennes de récupération des déchets métalliques ou inertes |
| 3. Bâtiment principal – Bureaux | 12. Activité de conditionnement et de chargement de Nitrate de calcium |
| 4. Magasin | 13. Regroupement et préparation d’huiles alimentaires usagées |
| 5. Bureaux d’accueil | |
| 6. Cuverie – Zones 1 à 3 | |
| 7. Auvent | |
| 8. Armoire- Liquides inflammables | |
| 9. Bassin de rétention | |

V -4 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PROJETÉES SUR SITE

Dans le cadre du développement du site, en cohérence avec les activités actuellement exercées, les activités suivantes sont projetées :

1 - Développement d'une activité de lavage d'emballage et équipements industriels.

Une aire de lavage sur site sera aménagée pour accueillir des activités de lavage de, GRV, fûts, équipements industriels (échangeur, échafaudages souillés, ...) et ponctuellement de citernes routières, ayant contenu des hydrocarbures, eaux hydrocarburées, huiles végétales et huiles alimentaires usagées.

Il est prévu l'aménagement de l'aire de lavage actuelle pour agrandir la zone sur rétention. L'aire de lavage comportera aussi un emplacement pour le stockage d'une petite benne de déchets souillés liquides (détrempé) de 5 m³.

Dans tous les cas ces installations seront sur dalle étanche.

Les effluents seront collectés. Les exutoires de rejet seront également repris pour permettre une orientation des rejets :

- Soit vers le réseau d'assainissement après traitement dans un décanteur – séparateur à hydrocarbures équipé d'une obturation automatique (DSOA).
- Soit directement en fosse étanche de récupération dans le cas d'effluents non conformes à l'autorisation et la convention de rejet. Cette fosse sera ensuite vidangée par camion pompe puis détruits en centre de traitement agréé.

La quantité d'eau mise en œuvre pour cette activité sera inférieure à 20 m³/jour, soit au-dessus du seuil du régime de la déclaration de la rubrique 2795.

2 - Stockage de produits toxiques

Stockage de produit liquide et solides avec toxicité aiguë catégorie 3 (Mentions de danger H301, H311 et H331), conditionné (bidon, fut, GRV, ...) en entrepôt dans les cellules en rétention. La quantité maximale stockée sur le site serait de 140 tonnes.

Ce stockage nous permettrait de stocker pour nos clients des produits spécifiques (traitement de carburants, ...) dans le cadre de l'antériorité des activités sous les rubriques 1131 et 1611 (acide nitrique – H331)

3 - Déplacement et aménagement de la station de carburants

Les cuves de distribution de carburant seront déplacées et regroupées en un lieu unique sécurisé.

Le but étant de mettre en conformité ces installation :

- Éloignement de l'entrepôt (> 20m)
- Protection anticollision par les engins et véhicules
- Zone de distribution aménagée (collecte des effluents)

Il s'agit des cuves :

Produit	Capacité de Stockage actuelle	Capacité de Stockage prévue
Gazole routier	6 m ³	10 m ³
Gazole non routier (GNR)	2 m ³	2 m ³
COC100 (huile végétale de carburation)	0 m ³	50 m ³

Un nouveau carburant (COC100) sera mis en œuvre pour certains véhicules lourds en remplacement progressif du gasoil. Ce biocarburant est une huile végétale de carburation, il n'est pas un produit dangereux (absence de pictogramme et mention de danger).

Les cuves sont et seront double peau avec détecteur de fuite.

La zone de distribution sera étanche et prévue pour collecter les effluents vers le réseau d'assainissement après traitement dans un décanteur – séparateur à hydrocarbures équipé d'une obturation automatique (DSOA).

Le volume distribué à l'année restera inférieur à 500 m³ au total, soit sous le seuil de la rubrique 1435.



Emplacement prévu pour la future station carburant.

Le plan d'exploitation du site Ganaye In Stock est présenté en annexe.

VI - ACTUALISATION DU CLASSEMENT DES INSTALLATIONS DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE

1 - Modifications projetées sur le classement ICPE du site

Le tableau pages suivantes présente l'impact des modifications projetées sur le classement ICPE du site (Comparaison entre la situation existante et projetée).

Figure 6 : Evolution du classement ICPE des installations

Classement ICPE existant (Arrêté préfectoral n°110-2010-PC du 21 juin 2010)			Classement ICPE actualisé			Classement ICPE projeté					
Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil	Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil	Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil
1173-3	Emploi et stockage de produits dangereux pour l'environnement – Toxiques pour les organismes aquatiques Stockage conditionné d'ammoniaque en solution >25%	40 t	NC	4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 Quantité max : 227,06 t	> 200 t	DC	4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 Quantité max projetée : 400 t	> 200 t	A (Seuil Bas)
1630-2	Soude ou potasse caustique : Stockage en réservoirs aériens : 86 t de lessive de soude et en conditionné : 20 t de lessive de soude + 10 t de lessive de potasse	116 t	D	1630-1	Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de) Stockage de lessive de soude 30% et 50% en cuves fixes (267 t) + GRV de lessive de potasse à 40 % (6 t) Soit une quantité maximale de près de 273 t	> 250 t	A	1630-1	Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de) Stockage de lessive de soude 30% et 50% en cuves fixes (300 t) + GRV de lessive de potasse 40 % et soude 50% (20 t) Soit une quantité maximale projetée de près de 320 t	> 250 t	A
1172-2	Emploi et stockage de produits dangereux pour l'environnement – Très toxiques pour les organismes aquatiques Stockage d'Hypochlorite de sodium 2 cuves de 42m³ + 6 t conditionnés en entrepôt + 70 t conditionnés en extérieur	180 t	A	4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 Quantité max : 76 tonnes	< 100 t	NC	4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 Quantité max projetée : 200 tonnes	> 100 t	A (Seuil haut)
1510-2	Entrepôt couvert (stockage de combustibles en) Cellule A (900m²) : Matières combustibles Cellule B (2200m²) : Produits à usage alimentaire et composés non classés inflammable	40 000 m³	D	1510-2.c	Entrepôt couvert (stockage de combustibles en) Surface cumulée des cellules A et B = 3 120 m² Hauteur moyenne entrepôt = 8 m (Hauteur sous faitage + Hauteur minimale)/2 Volume de l'entrepôt = 25 000 m³ Auvent destiné au stockage Surface = 440 m² Hauteur = 4 m Volume de stockage = 1760 m³ Bâtiment secondaire de stockage Surface = 250 m² Hauteur = 6 m Volume de stockage = 1500 m³	> 5 000 m³ mais < 50 000 m³	DC	1510-2.c	Entrepôt couvert (stockage de combustibles en) Surface cumulée des cellules A et B = 3 120 m² Hauteur moyenne entrepôt = 8 m (Hauteur sous faitage + Hauteur minimale)/2 Volume de l'entrepôt = 25 000 m³ Auvent destiné au stockage Surface = 440 m² Hauteur = 4 m Volume de stockage = 1760 m³ Bâtiment secondaire de stockage Surface = 250 m² Hauteur = 6 m Volume de stockage = 1500 m³	> 5 000 m³ mais < 50 000 m³	DC
1131-2b	Emploi et stockage de substances liquides toxiques : Chlorure de méthylène, chloroforme, trichloréthylène, perchloréthylène...	35 t	A	4120-2a	Toxicité aiguë catégorie 2 pour l'une au moins des voies d'exposition	0	NC	4120-2a	Toxicité aiguë catégorie 2 pour l'une au moins des voies d'exposition 20 tonnes	≥ 10 tonnes	A
1131-1c	Emploi et Stockage de substances toxiques solides	25 t	D	4120-1b	Toxicité aiguë catégorie 2 pour l'une au moins des voies d'exposition	0	NC	4120-1b	Toxicité aiguë catégorie 2 pour l'une au moins des voies d'exposition Supérieure à 5 tonnes mais inférieur à 50 tonnes	< 50 tonnes	D

Classement ICPE existant (Arrêté préfectoral n°110-2010-PC du 21 juin 2010)			Classement ICPE actualisé				Classement ICPE projeté				
Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil	Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil	Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil
1611-1	Emploi et stockage d'acide : En réservoirs aérien de 79t d'HCl ; 107t d'H2SO4 ; 116t d'HNO3 et 76 t conditionnés	378 t	A	4130-2	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation <i>Quantité max : < 1 tonne</i>	< 10 t	NC	4130-2.a	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation <i>Quantité max projetée : 20 tonnes</i>	> 10 t	A
2662-b	Stockage d'emballages vides en plastiques	< 1000 m³	D	2662-b	Stockage d'emballages vides en plastiques	< 100 m³	NC	-	-	-	-
1200-2b	Emploi et Stockage de Combustibles : Stock en entrepôt : 120 t de Peroxyde d'hydrogène > 60% Stock en extérieur : 71 t < 60%	120 t	A	4441-2	Liquides combustibles catégorie 1, 2 ou 3.	0	NC	4441-2	Liquides combustibles catégorie 1, 2 ou 3. Supérieur à 50 tonnes	> 50 tonnes	A (Seuil bas)
1330-1c	Stockage de d'engrais dans la cellule A de l'entrepôt.	15 t	NC	-	<i>Rubrique ICPE supprimée et activité abandonnée</i>	-	-	-	-	-	-
1185-2a	Stockage de CFC conditionnés en contenants < 800 L	135 l	NC	-	<i>Rubrique ICPE supprimée et activité abandonnée</i>	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses <i>Quantité maxi en transit sur site : (68 t d'eau hydrocarburée et 20 t de déchets solides souillés)</i>	≥ 1 t	A	2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses <i>Quantité maxi en transit sur site : (68 t d'eau hydrocarburée et 20 t de déchets solides souillés)</i>	≥ 1 t	A
-	-	-	-	4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 <i>Quantité stockée actuellement : 26 t</i>	< 50 t	NC	4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330 <i>Quantité projetée : 47 t</i>	< 50 t	NC
-	-	-	-	4734-2.c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution <i>Quantité d'hydrocarbures actuellement stockés : 11 t</i>	< 50 t	NC	4734-2.c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution <i>Quantité projetée d'hydrocarbures : 17 t</i>	< 50 t	NC
-	-	-	-	1435	Stations-service : Installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur <i>Distribution de gazole routier, gazole non routier</i>	< 500 m³/an distribués	NC	1435-2	Stations-service : Installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur <i>Distribution de gazole routier, gazole non routier et huile végétale de carburant</i>	< 500 m³/an	NC

Classement ICPE existant (Arrêté préfectoral n°110-2010-PC du 21 juin 2010)				Classement ICPE actualisé				Classement ICPE projeté			
Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil	Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil	Rubrique ICPE	Désignation des installations	Quantité	Seuil
-	-	-	-	2711	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques <i>Quantité max : 40 m³</i>	< 100 m³	NC	2711	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques <i>Quantité max : 40 m³</i>	< 100 m³	NC
-	-	-	-	2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, <i>Quantité max : 30 m³</i>	< 100 m³	NC	2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, <i>Quantité max : 30 m³</i>	< 100 m³	NC
-	-	-	-	2714	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois <i>Quantité max : 65 m³</i>	< 100 m³	NC	2714	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois <i>Quantité max : 65 m³</i>	< 100 m³	NC
-	-	-	-	2715	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre <i>Ponctuellement 1 benne de 30 m³</i>	< 250 m³	NC	2715	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre <i>Ponctuellement 1 benne de 30 m³</i>	< 250 m³	NC
-	-	-	-	2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. <i>Zones déchets non dangereux : 69 m³ (HAU : 35 m³ + déchets solides 34 m³)</i>	< 100 m³	NC	2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. <i>Zones déchets non dangereux : 69 m³ (HAU : 35 m³ + déchets solides 34 m³)</i>	< 100 m³	NC
-	-	-	-	-	-	-	-	2795	Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires et/ou de substances ou mélanges dangereux	< 20 m³/j	DC
-	-	-	-	-	-	-	-	4110-2	Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés. Stockage de substances et mélanges liquides. <i>Quantité maximale projetée : 5 tonnes</i>	> 250 kg	A (Seuil bas)

2 - Cumuls SEVESO seuil haut

➤ Situation actuelle

Application de la règle des cumuls pour définir le positionnement vis-à-vis du Seuil haut au sens de l'article R511-10 du Code de l'Environnement :

Rubrique ICPE non nommément désignée	Capacité maximale (en t)	Type de danger *	Seuil Bas (en t)	Coefficient vis à vis du Seuil Bas (Capacité max/Seuil Bas)			Seuil Haut (en t)	Coefficient vis à vis du Seuil Haut (Capacité max/Seuil Haut)		
				a	b	c		a	b	c
4130	0,93	a	50	0,02	0	0	200	0,0046	0	0
4331	63,23	b	5 000	0	0,012	0	50 000	0	0,0012	0
4510	76,93	c	100	0	0	0,77	200	0	0	0,38
4511	238,06	c	200	0	0	1,19	500	0	0	0,47
Somme des coefficients par type de danger				0,02	0,012	1,96	-	0,0046	0,0012	0,85

* a : Toxicité pour l'homme (visées par les rubriques 41XX)

b : Dangers physiques (visées par les rubriques 42XX, 43XX et 44XX)

c : Toxicité pour l'environnement (visées par les rubriques 45XX)

En synthèse, sur la base de la situation actuelle, le site GANAYE In STOCK est soumis au statut SEVESO Seuil bas, directement au titre de la rubrique ICPE n° 4511.

➤ **Situation projetée**

Application de la règle des cumuls pour définir le positionnement vis-à-vis du Seuil haut au sens de l'article R511-10 du Code de l'Environnement :

Rubrique ICPE non nommément désignée	Capacité maximale (en t)	Type de danger *	Seuil Bas (en t)	Coefficient vis à vis du Seuil Bas (Capacité max/Seuil Bas)			Seuil Haut (en t)	Coefficient vis à vis du Seuil Haut (Capacité max/Seuil Haut)		
				a	b	c		a	b	c
4110	5	a	5	1	0	0	20	0,25	0	0
4120	69	a	50	1,38	0	0	200	0,345	0	0
4130	20	a	50	0,4	0	0	200	0,1	0	0
4331	119	b	5 000	0	0,024	0	50 000	0	0,0024	0
4441	50	b	50	0	1	0	200	0	0,25	0
4510	200	c	100	0	0	2	200	0	0	1
4511	400	c	200	0	0	2	500	0	0	0,8
Somme des coefficients par type de danger			-	2,78	0,024	4	-	0,695	0,2524	1,8

- *
a : Toxicité pour l'homme (visées par les rubriques 41XX)
b : Dangers physiques (visées par les rubriques 42XX, 43XX et 44XX)
c : Toxicité pour l'environnement (visées par les rubriques 45XX)

En synthèse, sur la base de la situation projetée, le site GANAYE In STOCK est soumis au statut SEVESO Seuil Haut directement par la rubrique 4510 et par la règle des cumuls au titre des rubriques 4XXX.

VII - ANNEXES

1. Liste type des produits chimiques potentiellement stockés sur site GIS
2. Plan de stockage entrepôts GIS
3. Liste des cuves du site GIS
4. Plan d'exploitation du site GIS

1. Liste type des produits chimiques potentiellement stockés sur site GIS

Liste type des produits chimiques **potentiellement** stockés sur site GIS

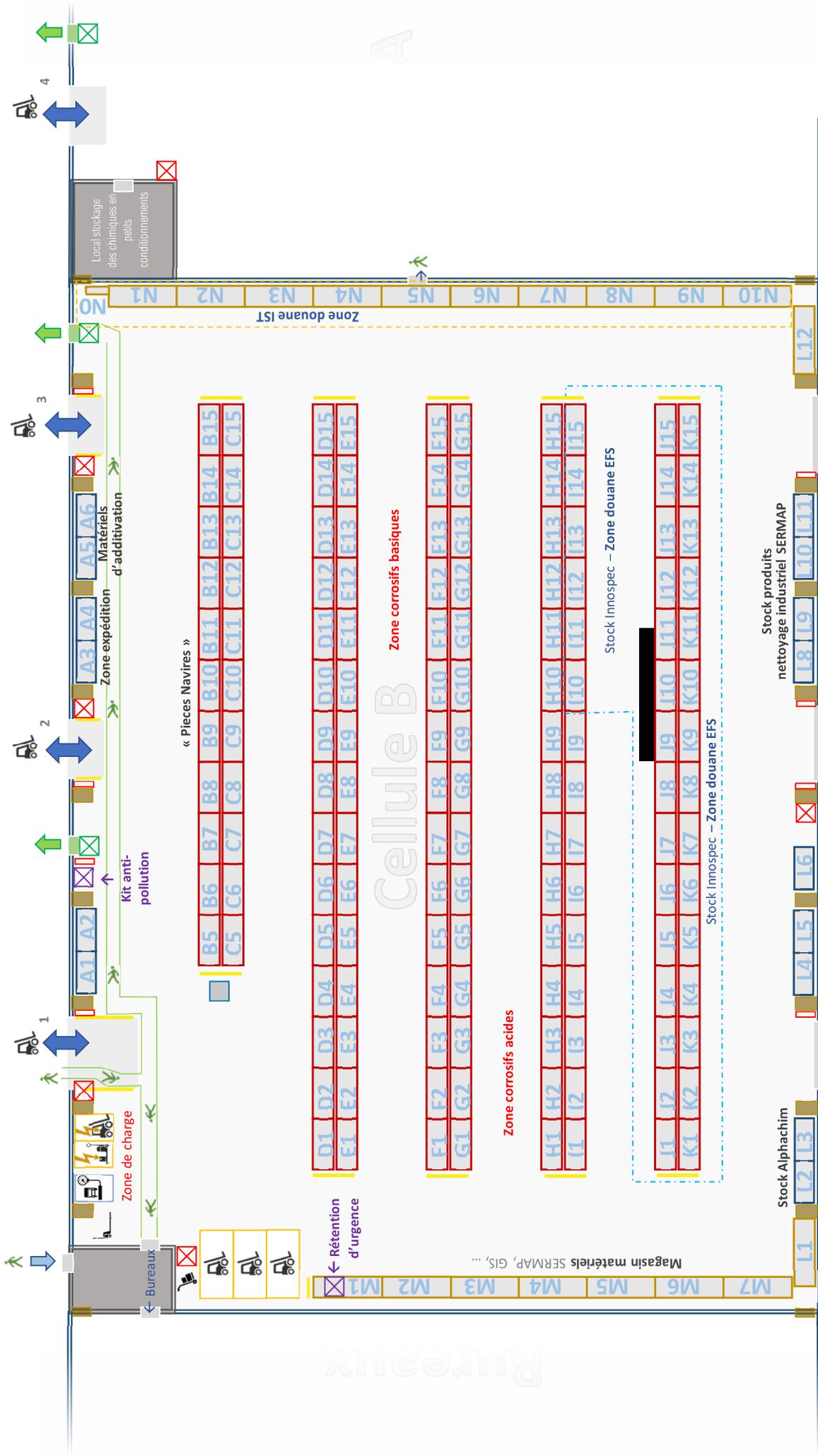
Où ?	Quoi ?	Quantité typique maxi (t)	Prospective ICPE	Etat	Conditionnement	Mentions de danger														
						Sans	H2xx	H3xx						H4xx						
Cellule	Rack																			
		0,2	0,2	Liquide	Flacon plastique		PE >60°C & <93°C													
		3	5	Liquide	IBC/GRV		H290	H314	H318	H335										
		6	10	Liquide	IBC/GRV		H290	H314												
		0	10	Liquide	IBC/GRV		H290	H314												
		0,8	1	Liquide	Bidon			H314												
		1	2	Liquide	Bidon		H304	H318												
		3	3	Liquide	IBC/GRV			H318												
		0,1	0,1	Liquide	Bidon		H226	H304	H315	H318										H411
		0,25	0,1	Liquide	Bidon		H226													
		0,3	0,1	Liquide	Bidon		H226													
		1	1	Liquide	Bidon			H314	H335											H412
		1	1	Liquide	Bidon	x														
		0	1	Liquide	Bidon		H290	H314												H400
		0	10	Liquide	Bidon		H290	H314												H411
		5	5	Solide	Caisse	x														
		3	3	Solide	IBC/GRV	x														
		0	0	Liquide	IBC/GRV		H290	H314												
		4	4	Liquide	IBC/GRV			H315												
		0	5	Liquide	IBC/GRV	x	PE:173°C													
		20	70	Liquide	IBC/GRV					H332	H350	H361	H373							H410
		20	100	Liquide	IBC/GRV	x	PE>160°C													
		0	2	Liquide	IBC/GRV															H412
		0	0	Liquide	IBC/GRV															
		3	10	Liquide	IBC/GRV		PE>100°C (120 à 333°C)													
		0	5	Liquide	IBC/GRV			H302	H312	H332	H315	H319	H317	H335						
		6	5	Liquide	IBC/GRV				H315	H319										
		5	5	Liquide	IBC/GRV			H312	H314	H332	H335									H412
		0,5	0,5	Liquide	Pôts+Bidons		H226													
		0,02	0,02	Aérosols	Aérosols		H226													
		40	40	Liquide	IBC/GRV	x														
		30	30	Liquide	IBC/GRV			H304	H336											H411
		30	30	Liquide	IBC/GRV			H302	H312	H332										H411
		20	20	Liquide	IBC/GRV			H304	H317	H336	H360FD									H411
		10	10	Liquide	IBC/GRV			H304	H318	H317	H336	H360FD								H411
		5	5	Liquide	IBC/GRV			H304	H318	H317	H336	H360FD								H411
		12	60	Liquide	IBC/GRV			H302	H311	H319	H315	H317	H373							H411
		0	5	Liquide	IBC/GRV			H302	H310											
		12	60	Liquide	IBC/GRV			H302	H311	H319	H315	H317	H373							H411
		15	15	Liquide	IBC/GRV			H304	H317	H336	H360FD									H411
		25	25	Liquide	IBC/GRV			H304	H317	H336	H360FD									H411
		10	10	Liquide	IBC/GRV			H304	H317	H336	H360FD									H411
		5	5	Liquide	IBC/GRV			H304		H336										H411
		0,93	20	Liquide	IBC/GRV			H301	H311	H331	H314	H317	H373							H400
		1	2	Liquide	IBC/GRV			H304	H319	H336	H360FD									H400
		4	10	Liquide	IBC/GRV				H314	H317										H400
		0	0	Liquide	IBC/GRV				H315	H317	H318									H400
		2	5	Liquide	IBC/GRV			H302	H312	H332										H411
		1,1	1,1	Liquide	Tonnelet métallique		H225	H304	H315	H318	H361d	H351	H336	H373						H411
		0	20	Solide	BigBag															H400
		12,7	20	Solide	BigBag				H318											H410
		0		Solide	BigBag	x														
		0		Solide	BigBag	x														
		0		Solide	BigBag	x														
		0	10	Solide	BigBag															H400
		0		Solide	BigBag	x														
		0		Solide	BigBag	x														
		0	10	Solide	BigBag															H411
		0		Solide	BigBag															
		100		Solide	BigBag	x														
		0		Solide	BigBag															
		0		Solide	BigBag															
		0		Solide	BigBag	x														
		0		Solide	BigBag	x														
		0	10	Solide	BigBag															H400
		0	10	Solide	BigBag															H400
		0		Solide	BigBag															

Entrepôt

Où ?	Quoi ?	Quantité typique maxi (t)	Prospective ICPE	Etat	Conditionne ment	Mentions de danger														
						Sans	H2xx	H3xx					H4xx							
		0		Solide	BigBag															
		0		Solide	BigBag															
		0		Solide	BigBag															
		0		Solide	BigBag															
		0	10	Solide	BigBag														H400	H410
		0		Solide	BigBag	x														
		1	10	Solide	BigBag														H400	H410
		0		Solide	BigBag															
		0	10	Solide	BigBag														H400	H410
		0		Solide	BigBag															
		0		Solide	BigBag															
		0		Solide	BigBag															
		0		Solide	BigBag															
		17		Solide	BigBag	x														
		12		Solide	BigBag															
		10		Solide	BigBag															
		1,5		Solide	BigBag															
		3		Solide	BigBag															
		2		Solide	BigBag	x														
		0,8		Solide	BigBag															
		24	25	Solide	BigBag				H302		H317		H350						H411	
		1,5		Solide	BigBag	x														
		0,875		Solide	BigBag	x														
		2,2	3	Solide	BigBag							H317		H350	H373					
		2,8	3	Solide	BigBag						H319	H317	H335	H350	H372					
		87	100	Solide	BigBag						H319	H317	H335	H350	H373					
		23,2	25	Solide	BigBag						H319	H317		H350	H373					
		30,4	30	Solide	BigBag						H319	H317		H350	H373					
		56	56	Solide	BigBag						H319	H317		H350	H373					
		16	20	Solide	BigBag	x														
		22		Solide	BigBag															

2. Plan de stockage entrepôts GIS

Plan Entrepôt GIS - Cellule B



Espaces devant rester libres :

- Sécurité incendie
- Sortie de secours
- Sécurité chimique

Racks : Charge maxi par lisse :

- 3000kg soit 1500kg par IBC ou 1000kg par palette Europe
- 2000kg soit 1000kg par IBC ou 1000kg par palette Europe
- 3600kg soit 1200kg par IBC ou 1200kg par palette Europe

3. Liste des cuves du site GIS

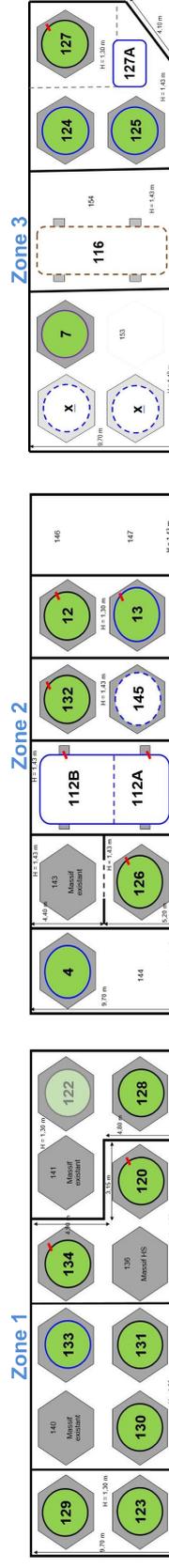
LISTE DES CUVES site GIS

Version 16

ZONE	Cuve de N°	PRODUITS	N° ONU	d	VOL (m3)	h	TONNE (t)	MATERIAUX	TYPE	Rétention	ZONE
1	129	Chlorure Ferreux / Ferrique	1789	1,17	40	47	47	Polyéthylène	ACIDE	56 M3	1
	123	Chlorure Ferreux / Ferrique	1789	1,17	42	49		Polyéthylène	ACIDE		
		Massif vide									
	130	Acide chlorhydrique 33%	1789	1,17	40	47	47	Polyéthylène	ACIDE	61 M3	
	131	Acide chlorhydrique 33%	1789	1,17	32	37	37	Polyéthylène	ACIDE		
	133	Huiles végétales	ND		40			INOX	NEUTRE		
	134	Acide [REDACTED]	1830	1,35	20	27	27	Polyéthylène	ACIDE	65 M3	
		Massif vide									
	120	Acide [REDACTED]	1830	1,56	20	31	31	Polyéthylène	ACIDE		
	122	Massif vide						Polypropylène	ACIDE	65 M3	
128	Acide chlorhydrique 33%	[REDACTED]	1789	1,17	42	49	Polyéthylène	ACIDE			

2	4	Cuve soude 50% [REDACTED]	1824	1,5	45	68	68	INOX	BASE	50 M3	2
		Emplacement vide									
		Massif vide									
	126	LUBOIL - Huile minérale (PE>93°C)	ND		25	21	21	Polyéthylène	NEUTRE	48 M3	
	112A	LUBOIL - Huile minérale (PE>93°C)	ND		17	15	15	INOX	NEUTRE	44 M3	
	112B	LUBOIL - Huile minérale (PE>93°C)	ND		25	21	21	INOX	NEUTRE		
	132	Lessive de soude 30% [REDACTED]	1824	1,33	40	53	53	Polyéthylène	BASE	46 M3	
	145	Lessive de soude 30% [REDACTED]	1824	1,33	45	60	60	INOX	BASE		
	12	Lessive de soude 30% [REDACTED]	1824	1,33	36	48	48	Polyéthylène	BASE	38 M3	
	13	Lessive de soude 50% [REDACTED]	1824	1,52	30	46	46	Inox	BASE	31 M3	
	Emplacement vide										
	Emplacement vide										

3	7	Nutriox 50% [REDACTED]	ND	1,5	40	60	60	Alu AG3 AG4	ACIDE faible	97 M3	3
		Emplacement vide									
		Emplacement vide									
		Emplacement vide									
	146	Cuve HS vide rincée	ND	4,5	50	75	75	acier		55 M3	
	124	Acide chlorhydrique 33% [REDACTED]	1789	1,17	40	47	47	Polyéthylène	ACIDE	74 M3	
	125	Acide chlorhydrique 33% [REDACTED]	1789	1,17	40	47	47	Polyéthylène	ACIDE		
	127	Huiles végétales alimentaires usagées	ND	0,92	25	23	23	Polyéthylène	NEUTRE		
	127A	Huiles végétales alimentaires usagées	ND	0,92	10	9	9	INOX	NEUTRE		
	137	Cuve mélangeur vide / non utilisée			10			Polyéthylène			

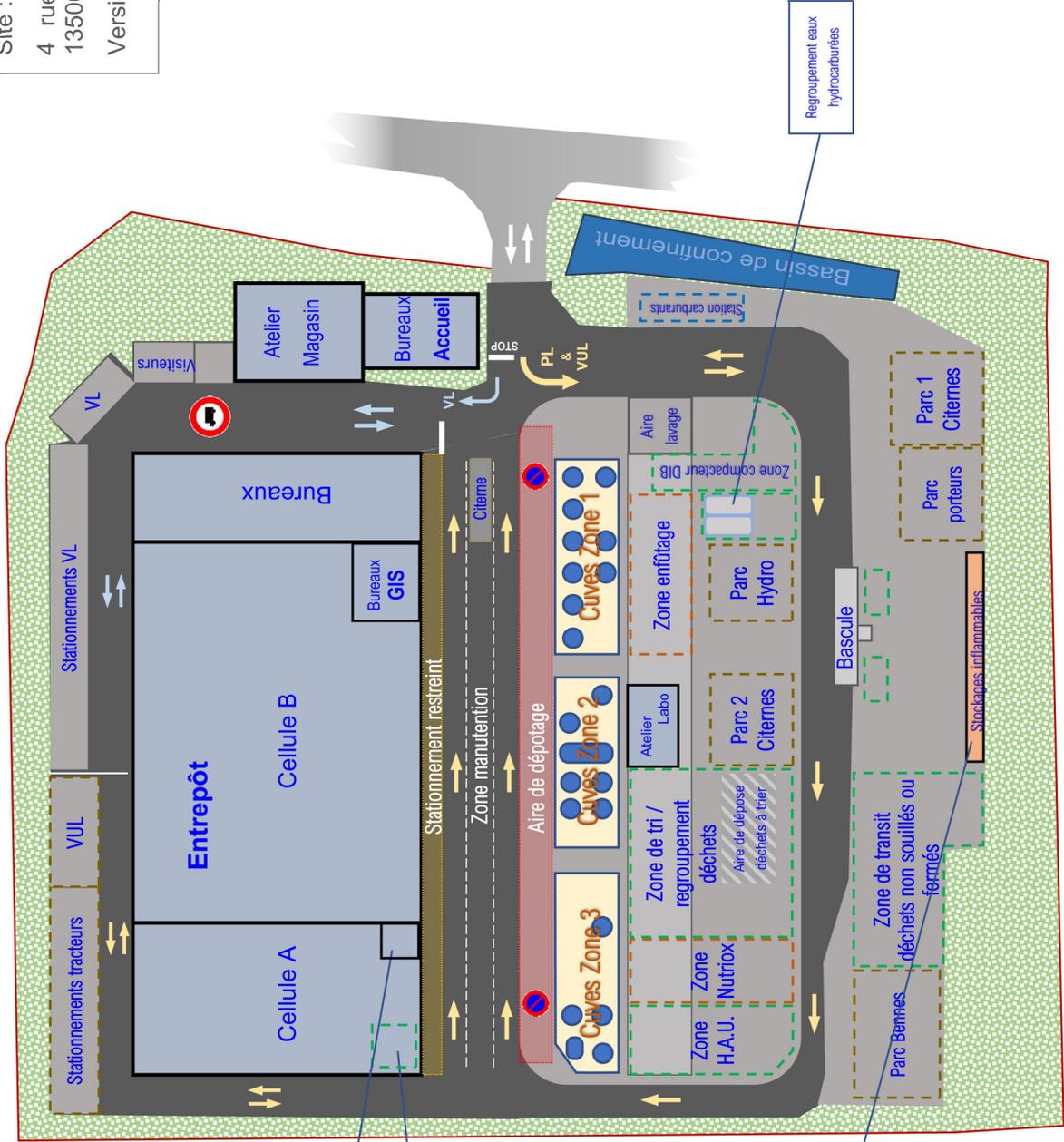


26	Eaux hydrocarbonurées		3082	1	28			Acier Inox	NEUTRE	Bassin d'avarie site	4
27	Eaux hydrocarbonurées		3082	1	28			Acier Inox	NEUTRE		
	Cuve gasoil carburant		1202		6			acier	NEUTRE		
	Cuve Ad blue		ND		1			IBC	NEUTRE		
	Cuve Huile vegetale de carburant		ND		50			acier	NEUTRE		

4. Plan d'exploitation du site GIS

Plan d'exploitation du site GIS

Site : Ganaye In Stock
 4 rue Jacque de Vaucanson
 13500 MARTIGUES
 Version : 22/11/2021



Inflammables en petits conditionnements

Regroupement DEEE

Regroupement Déchets de produits de laboratoires

20m